

Saint-Livres, le 15 mai 2023

**PREAVIS AU CONSEIL COMMUNAL NO 01/2023**  
**RAPPORT DE LA MUNICIPALITE SUR LA GESTION**  
**ET LES COMPTES COMMUNAUX 2022**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

**Situation générale :**

La Municipalité vous présente des comptes qui bouclent avec un excédent de produits de Frs 57'948.84.

Ce résultat, bien différent de la prévision budgétaire qui laissait apparaître un excédent de charges de CHF 92'650.--, est dû principalement à une réduction de notre participation aux charges de l'Etat ainsi qu'à l'augmentation des recettes fiscales.

**Revenu des impôts :**

Cette année 2022 a vu des rentrées fiscales supérieures à celles inscrites au budget (revenus de CHF 2'161'342.12 contre CHF 1'860'700.-- au budget). L'écart provient principalement des droits de mutation et de l'impôt sur les gains immobiliers.

A noter que le revenu provenant de l'impôt sur les frontaliers doit être restitué dans le cadre de la péréquation à hauteur de 30%, ceux des gains immobiliers, des successions et des droits de mutation à hauteur de 50%.

**Réserves :**

Le résultat 2022 tient compte des attributions et dissolutions de réserves suivantes :

Réserve Eclairage public :	attribution	Frs 11'767.--
Réserve Eclairage public :	prélèvement	Frs 23'745.05
Réserve entretien Pré de St-Livres :	attribution	Frs 4'000.--
Réserve Auberge communale :	attribution	Frs 71'000.--
Réserve Bâtiments communaux :	attribution	Frs 100'000.--
Réserve Entretien des routes :	prélèvement	Frs 40'000.--
Réserve Pompier :	dissolution	Frs 15'227.30
Ajema (accueil petite enfance) :	attribution	Frs 21'661.--
Service des eaux :	attribution	Frs 15'000.--

**Résultat :**

Ce résultat excédentaire tient comptes des amortissements non obligatoires pour :

l'amortissement Ferme des Sergères	Frs 25'200.--
l'amortissement de la toiture du chalet du Pré de St-Livres	Frs 6'034.--
l'amortissement des travaux de l'auberge	Frs 5'000.--
l'amortissement du remplacement de la chaudière de l'église	Frs 42'770.--
l'amortissement de la chaudière du bâtiment communal	Frs 3'600.--
Amortissement du véhicule communal	Frs 30'000.--

### **Appréciation globale :**

Le rapport du Conseil d'Etat du mois d'avril 2023 sur les finances communales vaudoises 2021 analyse ces dernières en fonction de trois indicateurs dits de première priorité, préconisés par la conférence des directeurs/trices cantonaux des finances. Il s'agit :

- du degré d'autofinancement (optimal – acceptable à bon – insuffisant – mauvais – critique)
- du taux d'endettement net (optimal – acceptable à bon – insuffisant – mauvais – critique)
- du degré de couvertures des charges (bon – acceptable – mauvais)

Notre Commune obtient, comme en 2021, la mention « optimal » pour les 2 premiers et la mention « bon » pour le 3ème.

Pour l'année 2022 et selon le calculateur fourni par l'Etat, les notes de notre Commune devraient demeurer inchangées.

Les commentaires de la Municipalité sur les comptes, annexés au présent préavis, vous donneront toutes les explications nécessaires à la compréhension des écarts entre le budget et les comptes.

Compte tenu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

#### **Le Conseil communal de Saint-Livres**

- vu le préavis municipal N° 01/2023
- entendu le rapport de la commission de gestion
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour

#### **décide**

- d'adopter les comptes 2022 tels que présentés
- d'en donner décharge à la Municipalité, à la Commission de gestion, ainsi qu'au Boursier.

Pour la section des finances

Jocelyne Rivier Forney, Municipale

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 15 mai 2023.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire

Pierre-André Pellet

Amandine Reymond

**Annexes :**

- **comptes communaux et bilans comparés 2022**
- **commentaires sur les comptes 2022**
- **rapport de gestion 2022**

